

ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 17/040 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE PORTANT SUR LE BILAN DU SCHEMA TERRITORIAL DE FORMATION INITIALE A LA CULTURE POUR LA PERIODE 2013-2016 ET SUR LE FINANCEMENT DES STRUCTURES DE FORMATION ARTISTIQUE POUR 2017

SEANCE DU 23 FEVRIER 2017

L'An deux mille dix-sept et le vingt-trois février, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

ARMANET Guy, BARTOLI Marie-France, BARTOLI Paul-Marie, BENEDETTI François, BERNARDI François, BIANCUCCI Jean, BORROMEI Vanina, BUCCHINI Dominique, CANIONI Christophe, CASALTA Mattea, CASANOVA-SERVAS Marie-Hélène, CESARI Marcel, CHAUBON Pierre, COLOMBANI Paul-André, CORDOLIANI René, FAGNI Muriel, FILIPPI Marie-Xavière, GRIMALDI Stéphanie, GUIDICELLI Lauda, GUIDICELLI Maria, GUISEPPI Julie, MARIOTTI Marie-Thérèse, MONDOLONI Jean-Martin, NADIZI Françoise, NIVAGGIONI Nadine, OLIVESI Marie-Thérèse, ORSONI Delphine, OTTAVI Antoine, POLI Laura Maria, PONZEVERA Juliette, PROSPERI Rosa, PUCCI Joseph, RISTERUCCI Josette, de ROCCA SERRA Camille, ROSSI José, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, SIMEONI Marie, STEFANI Michel, TALAMONI Jean-Guy, TATTI François, TOMA Jean, TOMASI Petr'Antone, VANNI Hyacinthe

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

Mme COMBETTE Christelle à Mme GRIMALDI Stéphanie
M. GIACOBBI Paul à Mme GUIDICELLI Maria
M. LACOMBE Xavier à M. MONDOLONI Jean-Martin
M. LEONETTI Paul à M. TOMASI Petr'Antone
Mme MURATI-CHINESI Karine à M. ROSSI José
M. PARIGI Paulu Santu à Mme CASALTA Mattea
M. SANTINI Ange à Mme MARIOTTI Marie-Thérèse
Mme SANTUCCI Anne-Laure à Mme GUIDICELLI Lauda.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie,
- VU** la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République - Titre VII - Article 133,

- VU** la délibération n° 84/011 AC de l'Assemblée de Corse du 23 mars 1984 adoptant le principe de la création d'un syndicat mixte chargé de la gestion de l'Ecole Nationale de musique et de danse,
- VU** la délibération n° 87/082 AC de l'Assemblée de Corse du 22 décembre 1987 relative à la création et aux statuts du syndicat mixte de gestion de l'Ecole Nationale de musique et de danse de la région de Corse,
- VU** la délibération n° 93/022 AC de l'Assemblée de Corse du 23 février 1993 relative à la modification du statut du syndicat mixte de l'Ecole Nationale de musique et de danse,
- VU** la délibération n° 95/113 AC de l'Assemblée de Corse du 20 novembre 1995 relative à la modification des statuts du syndicat mixte de l'Ecole Nationale de musique et de danse,
- VU** la délibération n° 97/098 AC de l'Assemblée de Corse du 20 octobre 1997 autorisant la modification des statuts de l'école nationale de musique et de danse,
- VU** la délibération n° 05/226 AC de l'Assemblée de Corse du 25 novembre 2005 approuvant les orientations pour l'Action culturelle de la Collectivité Territoriale de Corse,
- VU** la délibération n° 09/035 AC de l'Assemblée de Corse du 16 mars 2009 approuvant les statuts du syndicat mixte de gestion du conservatoire de musique et de danse de Corse Henri Tomasi,
- VU** la délibération n° 13/160 AC de l'Assemblée de Corse du 25 juillet 2013 adoptant la charte de l'enseignement musical et artistique dans les associations culturelles insulaires, adoptant les conventions de soutien aux associations « CADC Una Volta » (Bastia), U Timpanu (Calvi), Scola in Festa (A Penta di Casinca) et CACEL (Portivechju) pour la période 2013-2016,
- VU** la délibération n° 15/235 AC de l'Assemblée de Corse du 2 octobre 2015 portant approbation du plan d'aménagement et de développement durable de la Corse,
- VU** la délibération n° 16/053 AC de l'Assemblée de Corse du 11 mars 2016 portant approbation du règlement budgétaire et financier,
- VU** la délibération n° 17/035 AC de l'Assemblée de Corse du 23 février 2017 portant approbation du Budget Primitif de la Collectivité Territoriale de Corse pour l'exercice 2017,
- VU** la délibération n° DEL1700795 CE du Conseil Exécutif du 10 janvier 2017 portant attribution au syndicat mixte de gestion du conservatoire de musique et de danse de Corse, Henri TOMASI, d'une avance de 700 000 € sur la dotation de fonctionnement 2017 de la CTC à l'établissement

- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,
- VU** l'avis n° 2017-16 du Conseil Economique, Social et Culturel de Corse, en date du 21 février 2017,
- SUR** rapport de la Commission du Développement Social et Culturel,
- SUR** rapport de la Commission des Finances et de la Planification,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER :

En application de l'article 8 de la délibération n° 16/081 AC de l'Assemblée de Corse du 15 avril 2016 portant approbation du budget primitif de la Collectivité Territoriale de Corse pour l'exercice 2016, **AUTORISE** le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer les conventions de soutien à conclure entre la Collectivité Territoriale de Corse et les associations U Timpanu (Calvi) et Scola in Festa (A Penta di Casinca) conformément aux modèles joints à la présente délibération.

ARTICLE 2 :

DECIDE, sous réserve de l'adoption du Budget Primitif de la Collectivité Territoriale de Corse par l'Assemblée de Corse pour l'exercice 2017, de répartir ainsi qu'il suit les crédits inscrits à la rubrique :

CULTURE

ORIGINE : BP 2017

PROGRAMME : CULTURE - INVESTISSEMENT - 4730I

Ville de Bastia

Etude d'assistance à la maîtrise d'ouvrage pour la programmation des travaux de relogement du Conservatoire de musique et de danse Henri TOMASI au sein du Théâtre municipal de Bastia.....**51 000,00 €**

Pour une dépense subventionnable de 300 000 € HT

Taux d'intervention : 17 %

Communauté de Communes Fiumorbu Castellu

Etude d'assistance à maîtrise d'ouvrage concernant la construction d'une école de musique à I Prunelli di Fiumorbu et d'un Théâtre à A Ghisunaccia.....**14 450,00 €**

Pour une dépense subventionnable de 85 000 € HT

Taux d'intervention : 17 %

MONTANT AFFECTE :..... 65 450,00 €

ORIGINE : BP 2017

PROGRAMME : CULTURE - FONCTIONNEMENT - 4730F

**Syndicat mixte de gestion du Conservatoire
de musique et de danse de Corse, Henri TOMASI - Aiacciu**
Deuxième avance sur dotation de fonctionnement 2017..... 300 000,00 €

Association U Timpanu - Calvi
Aide au programme d'activités 2017 de l'école de musique..... 32 500,00 €

Association Scola in Festa - A Penta di Casinca
Aide au programme d'activités 2017 de l'école de musique..... 32 500,00 €

MONTANT AFFECTE :..... 365 000,00 €

ARTICLE 3 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 23 février 2017

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Jean-Guy TALAMONI

ANNEXES